

2AR
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 60 Chemin Borie
13821 La Penne-sur-Huveaune
952 221 398 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 9 mai 2024

Le 9 mai 2024 à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, 60 Chemin Borie 13821 La Penne-sur-Huveaune, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Armand ALEXANIAN Gérant associé.

Le Président de séance constate que sont présents :

- FINANCIERE MAJANCAL, détenteur de la pleine propriété de 1 200 parts,
- Monsieur Robert REBUFFAT détenteur de la pleine propriété de 400 parts,
- Monsieur Anthony ALEXANIAN détenteur de la pleine propriété de 400 parts.

Total des parts des associés présents ou représentés : 2 000 parts détenues en pleine propriété sur les 2 000 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;**
- **Pouvoir en vue des formalités.**

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RR





PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître une perte s'élevant à -87 euros.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -87 euros au compte Report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que s'agissant du premier exercice aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

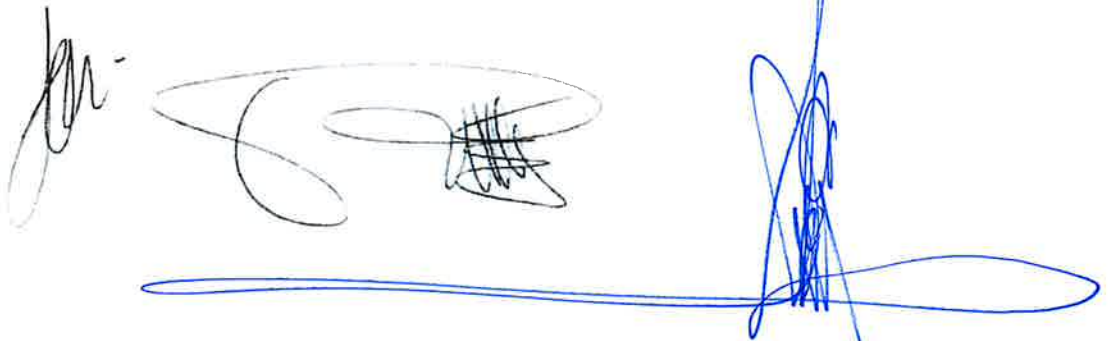
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les associés

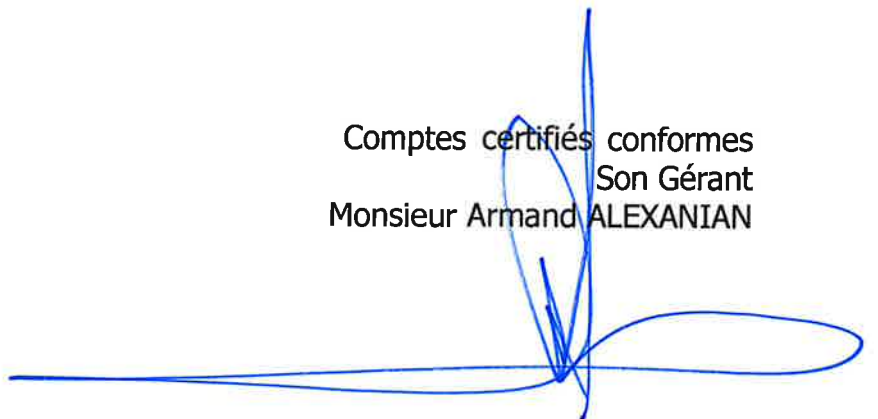
The image shows four handwritten signatures. The first three are in black ink and are relatively compact. The fourth signature is in blue ink and is significantly larger and more elaborate, extending across the width of the page.

2AR

**Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 60 Chemin Borie
13821 La Penne-sur-Huveaune
952 221 398 RCS Marseille**

**COMPTES ANNUELS AU
31 DÉCEMBRE 2023**

Comptes certifiés conformes
Son Gérant
Monsieur Armand ALEXANIAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the right side that loops around and extends horizontally to the left, ending in a long, thin tail.

Désignation de l'entreprise SARL 2AR Néant *

 Adresse de l'entreprise 60 CHEMIN DE BORIE 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

 Numéro SIRET * 9 5 2 2 2 1 3 9 8 0 0 0 1 1 Durée de l'exercice en nombre de mois * 8 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	98 355	15 658	82 697	
	Immobilisations financières *(1)	040	042	6 198		6 198	
	Total I (5)	044	048	104 553	15 658	88 895	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres *(3)	072	074	38 165		38 165	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	110 546		110 546	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	148 712		148 712	
	Total général (I+II)	110	112	253 264	15 658	237 606	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			(87)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		19 913		
	Provisions pour risques et charges	154					
		Total II	154				
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés		166		40 621			
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169		3 381			
Comptes courants d'associés		173		173 691			
Autres dettes		175					
Produits constatés d'avance		174					
		Total III	176		217 693		
		Total général (I + II + III)	180		237 606		
RENOUVOIS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	104 553	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL 2AR

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

[3 1 1 2 2 0 2 3]

Exercice N-1 clos le

[0 0 0 0 0]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le							
		3	1	1	2	2	0	2	3	0	0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209				210							
	Production vendue { biens services * }	215				214		179	147				
		217				218		3	402				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230				0			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		182	549				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		22	845				
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		34	422				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242		89	584				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244			616				
	Rémunérations du personnel *					250		18	338				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			878				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255				254		15	658				
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259				262			4				
	Total des charges d'exploitation (II)					264		182	344				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270			205					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280								
	Produits exceptionnels (IV)				290								
	Charges financières (V)				294			292					
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300								
	Impôts sur les bénéfices * (VI)	348			306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310			(87)					
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312				314		87		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324								
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997				
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986			987								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			989								
	Divers ZFA NG (44. quaterdecies)	345			344								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G												
	Zone franche urbaine (44. octies A)												
Zones de revitalisation rurales (44. terdecies)									138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)													
Créance due au report en arrière du déficit													
Zone de développement prioritaire (44. septdecies)													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352				354		87		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : *								360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370				372		87		